

cAMP sport vIVACITÉ

cAMP sport vIVACITÉ

Règles et procédures

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------|----------|
| 1. Arrivée..... | 3 |
|------------------------|----------|

| | |
|--|------------|
| 2. Départ..... | 3 |
| 3. Absence..... | 3 |
| 4. Tenue vestimentaire..... | 3-4 |
| 5. Lunch et collation..... | 4 |
| 6. Sorties à l'extérieur de la ville..... | 4-5 |
| 7. Code de vie..... | 5 |
| 8. Formulaire..... | 6 |

1. Arrivée

a) Lieu

L'arrivée des enfants se fait dans le portique d'entrée du complexe sportif Artopex. C'est le même lieu d'arrivée pour la garderie. L'entrée se trouve sur la rue

Robitaille. Il est aussi possible d'arriver par la rue Denison en montant vers le Mont-Sacré-Cœur en gardant toujours la droite.

b) Heures

L'arrivée des enfants peut se faire entre 7 h 45 et 9 h au service de garde. Le camp de jour débute à 9 h.

c) Retard

En cas de retard, un moniteur sera toujours présent dans le portique pour attendre l'enfant et le mener à l'endroit où il doit se rendre.

2. Départ

a) Lieu

Les enfants quittent le camp de jour et le service de garde par le portique d'entrée du complexe sportif Artopex.

b) Heures

Le camp de jour se termine à **16 h**. Le service de garde, au coût de **7 \$ par jour** incluant le matin et le soir, se termine à **17 h 15**. Une pénalité de **5 \$ par tranche de 10 minutes de retard après 17 h 15** devra être payée au moment de récupérer votre enfant.

c) Départ hâtif

Si l'enfant doit quitter le camp de jour avant 16 h et que le responsable du **camp a été avisé**, le parent doit aller le chercher dans le portique du complexe sportif Artopex où l'enfant attendra avec un des animateurs du camp. **Il est obligatoire de nous aviser si vous prévoyez devancer le départ du camp de votre enfant.**

3. Absence

En cas d'absence, il est important d'aviser le responsable du camp de jour au (450) 378-0123.

4. Tenue vestimentaire

a) Espadrilles

Les enfants doivent porter des chaussures de sport fermées adéquates ainsi que des bas dans leurs espadrilles en tout temps. Selon les activités proposées, l'enfant peut amener ses souliers à crampons (s'il en a).

b) Vêtements

Les enfants doivent porter des vêtements de sport confortables et adaptés à la température. Nous leur demandons d'avoir un imperméable en leur possession en tout temps qu'ils peuvent laisser dans le vestiaire au complexe pour la journée.

c) Chapeau

Les enfants doivent porter un chapeau ou une casquette en tout temps lorsqu'il y a des activités à l'extérieur afin d'être protégés des rayons du soleil.

d) Accessoires

Les jouets (toupies, billes, petits bonhommes, toutous, etc.) ainsi que les jeux électroniques (Nintendo DS, Ipod, etc.) ne sont pas tolérés pendant le camp de jour (9 h à 16 h). Par contre, ces objets sont tolérés pendant les heures du service de garde. **Le camp sport Vivacité n'est pas responsable du bris, de la perte ou du vol des objets apportés au camp de jour par les enfants.**

5. Lunch et collation

***** Nous vous demandons de porter une attention particulière aux aliments que vous mettez dans les lunchs de vos enfants. Veuillez éviter de mettre des aliments contenant des noix et des arachides ou tout autre aliment allergène. Le partage ou l'échange de nourriture est strictement interdit. *****

a) Lunch

Tous les jours, les enfants doivent apporter un lunch froid. Il n'y a pas de four à micro-ondes disponible. Les enfants ont accès à un réfrigérateur.

b) Collation

Les enfants doivent apporter deux collations par jour, car il y a deux moments dans la journée réservés à cet effet.

c) Bouteille d'eau

Chaque enfant doit amener une bouteille d'eau. Il a la possibilité de la remplir au complexe.

6. Sorties à l'extérieur de la ville

a) Jour de sortie

Chaque mercredi, il y a une sortie à l'extérieur de la ville ou bien une sortie nécessitant un déplacement en autobus.

Chaque semaine, nous vous informerons, par l'entremise d'une lettre qui vous sera acheminée le lundi soir, du matériel nécessaire et des heures de départ et d'arrivée pour l'activité. Les coûts à déboursier pour ces activités sont inclus dans le montant total à payer par semaine pour le camp Vivacité.

7. Code de vie

Tu es un athlète, tu dois agir comme un athlète :

1. **Respect des moniteurs**
2. **Respect de tes compagnons**
3. **Respect du matériel**
4. **Respect des lieux (au complexe et les alentours et lors des sorties)**
5. **Respect des consignes**

Nous demandons à chaque enfant de respecter ce code de vie afin d'assurer le bon fonctionnement du camp et d'assurer la sécurité des enfants. Ainsi, tout le monde pourra s'amuser et profiter pleinement de son séjour au camp.

Procédure d'avertissement

Règle de trois :

Premier avertissement : Avertissement verbal par le responsable

Deuxième avertissement : Conséquence : Réflexion de 10 minutes

Troisième avertissement : Interdiction de participer à l'activité et les
Parents sont informés

Finalemment : Expulsion du camp

*** Procédure applicable au camp de jour et au service de garde. Cette procédure permet d'agir justement avec chaque enfant.

**Formulaire à remplir par le parent ou par le
tuteur/tutrice**

Je _____, en tant que _____ de
_____, ai pris connaissance des règles et
procédures du camp sport Vivacité et m'engage à les
respecter.

Signature du parent ou du tuteur/tutrice

Date

Formulaire à remplir par l'enfant

J'ai pris connaissance des règles et procédures et je
m'engage à les respecter et à assumer les conséquences de
mes actes le cas échéant.

Signature de l'enfant

Date

***** À ramener lors de la première journée de la semaine.**

Complexe sportif Artopex
55, rue Robitaille, Granby, Québec J2H 0R7
(450) 378-0123